

Surveillance étroite et transparence

Le 9 juillet dernier, services de l'Etat, élus, associations de riverains des plateformes aéroportuaires franciliennes, compagnies aériennes et Aéroport de Paris étaient réunis à l'occasion du comité de pilotage de l'étude Survol. Ce comité de pilotage a donné son feu vert pour la mise en œuvre immédiate d'une étude santé-environnement pour les aéroports de Roissy, Orly et Le Bourget.

Conduite sous l'égide de la préfecture de région et des préfectures de départements via la Drassif, les Ddass et l'Institut de veille sanitaire, Survol doit per-

mettre, en lien avec AirParif et BruitParif, de faire bénéficier les populations riveraines des aéroports franciliens d'une surveillance permanente de leur exposition à la pollution atmosphérique et au bruit.

Cette étude est prévue pour une période de quatre ans. Elle doit permettre de répondre ainsi aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés par les plateformes aéroportuaires en mettant à la disposition de tous les résultats des mesures environnementales et notamment de l'impact du trafic aérien. A compter de 2011, ses données seront accessibles via Internet.